N° 54 / hiver 2015

Le petit Raizeux-lien

Le bulletin d'informations municipales de Raizeux

Sommaire

2 *Vie pratique* - Agenda
3 *Éditorial* - Le mot du Maire
4 *Ça s'est passé à Raizeux*
6 *L'école*
7 *Activités Péri-Scolaires*
8 *Le CCAS*
10 *La parole aux associations*
12 *Informations diverses*
14 *Informations Municipales*
16 *Les Raizeuliens*

Le CCAS

P.8

P'tit Marché de Raizeux

de 10h à 13h

Dimanche 1er mars

Dimanche 5 avril

Dimanche 3 mai

Vie pratique

Agenda

Les grands rendez-vous de Raizeux

14 février : **Carnaval (Rencontres Amicales)**
11 mars : **Cérémonie et vin d'honneur (Algérie)**
15 mars : **Repas Rencontres Amicales**
12 avril : **Repas anciens combattants**
8 mai : **Commémoration**
19 mai : **Rencontre USEP**
30 mai : **Journée tourisme à vélo (tout public)**
31 mai : **Brocante**
5 juin : **Fête des voisins**
6 et 7 juin : **Journées de pêche**
20 juin : **Raizeulienne**
27 juin : **Fête de l'école**

Les petits rendez-vous de Raizeux

Tous les vendredis soir : **Marchand de légumes**
Tous les dimanches matin : **Le boulanger-pâtissier**
Le 1er dimanche de chaque mois : **Le P'tit Marché**

Toute l'équipe de rédaction tient à remercier Delphine qui contribue de manière essentielle à la mise en forme du Raizeux-Lien.
Vous pouvez la contacter à la mairie pour apporter vos articles et contributions, (même si elles ne paraissent pas dans le numéro en cours) voire vos propositions de collaboration. N'hésitez pas et contactez le secrétariat.

L'équipe de rédaction

BONNE ANNEE 2015

Édito

Le mot du Maire

L'équipe municipale n'a pas été élue pour se contenter de gérer le quotidien. Désormais la nouvelle gouvernance municipale est opérationnelle et les réunions des commissions se succèdent à un rythme élevé.

Les grands axes des 6 prochaines années sont maintenant définis et conformes aux engagements pris lors de la campagne électorale.

Quelques dossiers d'aménagement sont sensibles, comme la réalisation de la circulation douce entre les Chaises et les Roches, qui impliquent de nombreux intervenants que nous devons coordonner ; mais le dossier avance dans le bon sens et nous pouvons être optimistes.

Les réductions des dotations de l'Etat sur les budgets communaux sont durables, il nous faut en tenir compte et nous préparer pour les années futures.

Une analyse prospective sur 2015, 2016, 2017 et 2018 est en cours avec notre commission finances. Elle devra définir les sources d'économies possibles sur le fonctionnement de la Commune.

Les investissements programmés pourront s'échelonner dans le temps sans augmentation des taux communaux sur la taxe d'habitation, le foncier bâti et non bâti.

La rigueur dans la gestion de notre budget doit permettre à la Commune d'affronter les prochaines années sans trop de difficultés.

Soyons sereins, notre village a les capacités de résister à la crise.

Jean-Pierre ZANNIER

Les prélèvements de l'État sur les finances des Communes :

Quel avenir pour nos communes ?

Les contraintes budgétaires imposées par l'Etat dans le cadre des prélèvements obligatoires sur les recettes de fonctionnement de la commune vont considérablement réduire les capacités financières de celle-ci.

Raizeux, pour les prochains budgets, va redéfinir ses priorités et réduire d'une façon drastique les dépenses.

Une commission ad'hoc va être créée dans les prochaines semaines afin de déterminer les économies potentielles que nous devons réaliser pour compenser les prélèvements réalisés par l'Etat qui s'élèveront en 2016 à 65.923 €.

Ces prélèvements annuels doivent être compensés par des économies, et non, dans la mesure du possible, par une augmentation des impôts locaux (TH, FB, FNB).

Un pas vers l'avenir ?

Transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération.

Lors de la réunion du Conseil Communautaire du mois de septembre 2014, notre Président a soumis au vote le passage de notre Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yvelines en Communauté d'Agglomération.

À une large majorité, la transformation en agglomération a été votée, elle est effective depuis le 1er janvier 2015 sous le nom de Communauté d'Agglomération « Rambouillet Territoires ».

Les 2 délégués de Raizeux ont voté pour le maintien de la Communauté de Communes, la loi n'étant actuellement pas définitivement figée sur les domaines de compétences et les incidences par rapport aux villages ruraux.

Conformément à la loi, chaque Conseil Municipal des Communes membres de la CCPFY devait délibérer sur cette transformation dans les 3 mois suivant le vote de l'Assemblée communautaire.

- 20 communes ont délibéré pour la transformation en agglomération,
- 6 communes pour le maintien en Communauté de Communes : Bonnelles, Bullion, Mittainville, Raizeux, St-Arnoult, St-Léger.

À noter qu'à Raizeux, seul un conseiller s'est prononcé pour le passage en Agglomération.

Quelques réflexions de fond pour rester vigilant.

Si notre village n'est pas hostile à un développement durable et raisonné de notre territoire, le législateur n'a pas sans raison créé 3 types de communautés :

- Communautés de Communes
- Communautés d'Agglomération
- Communautés Urbaines.

Chaque type de communauté correspond à un paysage remarquable, à une forme d'urbanisme et à une densification de population, héritage de nos villages et bourgs.

La création de Communauté d'Agglomération est réservée aux territoires comportant des zones urbaines représentant des espaces suffisants pour définir des politiques d'Agglomération, le but étant d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue d'élaborer et de conduire ensemble un projet commun de développement urbain.

L'agglomération doit être organisée autour d'un bassin d'emploi possédant une homogénéité économique et sociale.

4 compétences obligatoires doivent être exercées par la Communauté d'Agglomération :

- Le développement économique
- L'aménagement de l'espace
- L'équilibre social de l'habitat
- La politique de la ville.

Ce passage en agglomération soulève plusieurs questions restées sans réponse :

- N'a-t-on pas peur d'éloigner le citoyen des élus de proximité du Conseil Municipal ?
- Que devient le village rural si le projet de loi sur le suffrage universel direct des élus communautaires voit le jour dans le cadre de la réforme territoriale ?

Ça s'est passé à Raizeux

Concours villages fleuris en Yvelines

En 2014, la commune a de nouveau participé aux trophées et concours des villes et villages fleuris. Le jury a évalué le fleurissement de notre commune et nous a décerné le niveau 3 pétales, dans la catégorie, qui comprend 5 pétales, des villages des Yvelines de 500 à 1000 habitants. De plus, la commune a également reçu le trophée yvelinois du « jardin à partager », entre le jardin pédagogique et les jardins familiaux, dans la catégorie 600 à 1000 habitants, pour les terrains de la Motte. Comme en témoigne la photo, JOJO, bien connu des Raizeuliens, était présent lors de la remise du prix. Nous le remercions pour les nombreuses heures qu'il consacre à fleurir et soigner les espaces verts de notre village.

La crèche en l'église Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle

Pour Noël, les enfants du groupe de catéchisme de Raizeux, et leur maman, réunis autour de Béatrice Larose, ont réalisé la crèche dans l'église du village. Merci à celles et ceux qui ont aidé et participé !
Les prochaines messes à Raizeux auront lieu les samedis 14 février et 7 mars à 18h ainsi que le mercredi 25 mars à 20h30.

Cérémonies commémoratives du 11 novembre

La messe pour le centenaire du début de la Grande Guerre a été célébrée le 11 novembre 2014 par le père Jacques Bertrand ROBERT, en l'église St-Germain l'Auxerrois de Gazeran, en présence des anciens combattants et leur porte-drapeau, des élus ainsi que de très nombreux habitants des dix villages faisant partie de la paroisse. Avec tous ces drapeaux réunis derrière l'autel, ce fut une cérémonie particulièrement émouvante et l'assistance a écouté les différentes lectures avec recueillement.
De retour à Raizeux, Gerbert CINQUET, Président des Anciens Combattants d'Hermeray-Raizeux, Claude CAMPE, vice-président et porte-drapeau, suivis d'un grand nombre de Raizeuliens, se sont dirigés en procession vers le monument aux morts. Après l'appel des soldats tombés sur le champ d'honneur et la lecture du message de Monsieur Kader ARIF, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense, par Jean-Pierre ZANNIER, Maire de Raizeux, la Marseillaise a été entonnée par les enfants de l'école puis les nombreuses personnes présentes ont repris le Chant des Partisans.
Tous se sont ensuite rendus à la salle Eugène Bucher pour le vin d'honneur ; ils ont entouré Ludmilka LEMOINE, veuve d'ancien combattant et secrétaire de l'association pendant de nombreuses années, qui recevait la médaille du Mérite Fédéral.
Pour terminer, il a été procédé à l'inauguration de l'exposition « Raizeux et la Grande Guerre » organisée par le Cercle d'Histoire, avec à sa tête Eric STÜBNER.

Exposition « Raizeux et la Grande Guerre »

Depuis quelques années, le Cercle d'Histoire de Raizeux s'évertue à réaliser des expositions sur l'histoire du village. Ainsi, vous avez déjà pu visiter une exposition sur *Raizeux et son histoire*, sur l'*École de Raizeux, de son origine à 1910*, sur *Robert Doisneau et Raizeux* et une autre intitulée *« Raizeux s'illustre »*.

Pour l'année 2014, les membres du Cercle histoire ont immédiatement décidé de ne pas traiter de la guerre dans sa généralité. Nous savions que nombre d'expositions sur le sujet seraient organisées. Notre démarche a été de nous focaliser sur Raizeux pendant la Première Guerre Mondiale. A première vue cela n'était pas évident, qu'allions nous trouver ? Qu'allions nous pouvoir dire ? Mais surtout, notre objectif étant d'organiser une exposition, qu'allions nous montrer ? Quels documents pourrions-nous présenter ? Nous avons eu des moments d'hésitation. Bien sûr le Monument aux Morts nous donnait des noms. Mais nous savions que cette liste ne nous donnerait qu'une vue partielle du sujet. Finalement après des recherches, des hésitations, nous avons décidé que notre exposition se décomposerait en quatre grandes parties :

1 - Une introduction générale sur le conflit ;
2 - Les Raizeuliens mobilisés et leur participation aux activités militaires;
3 - La vie à Raizeux pendant la guerre ;
4 - Le Monument aux Morts de Raizeux.

Nous avons fait appel aux habitants de Raizeux, mais aussi d'autres communes qui nous ont prêté des documents personnels. Nous avons recherché les documents publics encore disponibles dans les archives municipales, départementales et militaires. Nous tenons d'ailleurs, encore, à remercier tous ceux qui nous ont aidés dans cette tâche laborieuse (personnes nous ayant prêté des documents ou du matériel, secrétaires de la Mairie nous ayant facilité l'accès aux archives, et tous les autres....).

Avec toutes ces informations, il nous restait à travailler, compléter les recherches, rédiger, mettre en page, décider des éléments à exposer, pour enfin mettre en forme les tableaux de l'exposition, et installer l'ensemble. Nous ne pouvons vous dire le nombre d'heures de travail, mais c'est impressionnant. Au final il nous a fallu plus de 2 jours complets pour tout installer, et une demi-journée pour démonter (soit une soixantaine d'heures consacrées uniquement aux tâches matérielles).

Les membres du Cercle d'Histoire : Bernard Geloen, Alain Lemonnier, Eric Stübner et Annie Zannier.

Le Mardi 11 novembre, nous étions enfin prêts pour accueillir les premiers visiteurs qui se manifestèrent dès 11 h le matin. La salle resta ouverte jusqu'à 20h, alors que la fermeture était prévue à 19 heures. Le public était au rendez-vous. Les questions posées, nombreuses et souvent très précises, étaient révélatrices d'un grand intérêt pour le parti pris pour cette exposition. Le pari était gagné, le succès était au rendez-vous. Les visites enregistrées les jours suivants, l'exposition étant ouverte les soirs de 17h à 19h et le samedi et dimanche toute la journée, confirmèrent ce succès. D'ailleurs, **le mercredi 12**, nous reçûmes la visite de Mme Christine Boutin, notre Conseillère Générale, qui ne ménagea ni son temps ni ses questions. Le Jeudi 13 et le vendredi 14 furent, en particulier, consacrés aux visites par les enfants de l'école de Raizeux. Et là aussi, les questions, parfois désarmantes, ne manquèrent pas. **Le samedi 15** se termina par une visite guidée organisée par Alain Lemonnier et Eric Stübner qui, chacun à leur tour, présentèrent les documents remarquables, significatifs ou révélateurs de cette terrible guerre que fut la guerre 1914-1918. A cette occasion des extraits d'un carnet de route tenu par le grand-père de Raymond Chevillard dans la région de Ypres furent lus par Françoise Morin, tandis qu'Annie Zannier nous fit la lecture de cartes postales adressées par le grand-père de Monsieur Guy Thévard, depuis le port de Salonique en Grèce. Ce fut, pour tous, l'occasion de partager deux visions très contrastées de la Grande Guerre.

Nous avons estimé le nombre total de visiteurs entre 300 et 350 personnes plus les enfants de l'école. Nombre de personnes sont revenues 2 fois, voire 3 fois pour certaines. Certains soirs, périodes creuses par définition, nous reçûmes la visite de 35 personnes, ce qui à l'échelle de notre petit village est très significatif. Plusieurs visiteurs nous ont dit que c'était un grand dommage de perdre le contenu de cette exposition. D'autres nous ont demandé de rédiger un ouvrage sur le thème de « Raizeux dans la Grande Guerre ». C'est un gros travail auquel nous allons nous atteler dès à présent. Par ailleurs, nous sommes en train de réfléchir à l'organisation d'un voyage de deux jours sur les champs de bataille de la Grande Guerre. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'avancement de ces deux initiatives qui prolongeront sur 2015, nos travaux entrepris dès 2013 sur le thème de **« Raizeux dans la Grande Guerre »**.

Pour Le Cercle d'Histoire de Raizeux.
Alain Lemonnier & Eric Stübner

La Saint-Nicolas à Raizeux

C'est par une froide journée que s'est déroulée la Saint-Nicolas, organisée par le Comité des Fêtes de Raizeux le dimanche 7 décembre 2014, mais la chaleur était dans l'ambiance apportée sous le chapiteau par les 25 exposants d'arts : peinture, poterie, bijoux, travail du tissu, de l'étain, livres d'artistes, photos, certaines en présence de Saint Nicolas, cartes de Noël, ... une bonne occasion pour les visiteurs, venus très nombreux, de faire leurs amplettes pour noël.
Les artisans des métiers d'autrefois, rémouleur, fabrication du beurre à la baratte, de cordes pour la marine... ont connu, eux aussi, un franc succès.
Un vin chaud, bien réconfortant, était proposé au profit du Téléthon ainsi que des marrons et du succulent pain d'épices, au profit de l'USEP.
Pour le plus grand plaisir des enfants, Saint Nicolas a distribué des friandises puis l'équipe des « Tamalous » a rassemblé, et bien diverti, petits et grands lors de la présentation de « Lulu P'tit Beurre ».
Réunissant visiteurs et commerçants du Petit Marché, traditionnellement installé sur la place de la mairie le premier dimanche de chaque mois, le vernissage de l'exposition s'est déroulé en musique avec le «Blue Bird Orchestra » qui se produit régulièrement à Raizeux.

Visite de l'exposition sur le centenaire de la 1ère Guerre Mondiale

Jeudi 13 novembre

Visite à la salle des fêtes de l'exposition sur la Première Guerre Mondiale (1914-1918) où les élèves ont pu observer un journal de l'époque et des photos sur Raizeux et les raizeuliens pendant la guerre mais ont pu aussi manipuler des objets de la guerre : des casques, des gourdes et une arme, un obus.

L'école

Loto de l'école

Aujourd'hui, vendredi 21 novembre 2014, c'est le jour du loto de l'école. Je choisis deux cartons pour moi. Après je vais voir les lots sur l'estrade. Vite ! ça va commencer dans cinq minutes ! Je m'installe sur ma chaise et j'attends, j'attends... Yes !
Le jeu commence ! Rha ! Rha ! Il ne me restait plus que deux numéros ! Ce jeu me fait rager et tous les bons cadeaux me passent sous le nez !!!!!!!!! Pause dîner ! Je demande de l'Oasis à Amandine, une petite part de gâteau au chocolat, un sandwich au jambon. Je commence à croquer dedans, mince ! Il n'y a pas de jambon !!! Je n'aime pas le loto ! Le loto, c'est comme l'euro-million, c'est du hasard, mais je suis resté jusqu'à la fin.

Aymeric

Les Écoliers à la Bibliothèque

Un jeudi sur deux, accueillis par Monique et Annie, les écoliers de GS et CP, accompagnés de Nathalie, leur institutrice, viennent écouter la lecture d'un conte et emprunter un livre, puis c'est au tour des élèves de CM1/CM2 de venir choisir un roman et une BD sur les conseils de Gilles.

Pour une bonne organisation, chacun devra rapporter, lors de la séance suivante, les livres qu'il avait empruntés. Merci aux enfants, et à leurs parents, de respecter cette règle.

Activités Péri-Scolaires

SIVOM Hermeray-Raizeux

La réforme des rythmes scolaires

Depuis la rentrée scolaire de septembre, le SIVOM a mis en place sur les 2 sites d'Hermeray et Raizeux la réforme des rythmes scolaires. Cette réforme a modifié l'organisation de la semaine scolaire et introduit, à la charge du SIVOM, le Temps d'Aménagement Périscolaire (TAP) d'une durée de 3 heures hebdomadaires. Des professeurs de musique et de chant, des animateurs sportifs Diplômés d'Etat et le personnel SIVOM diplômé BAFA assurent pour les enfants qui le souhaitent des activités conçues en complémentarité des enseignements.

La cohérence est d'autant plus facile à trouver que les propositions sont cadrées par un projet du SIVOM en phase avec les valeurs de l'école. Un projet Éducatif Territorial sur 3 ans 2014-2017 a été validé et fait l'objet d'une convention entre le président du SIVOM, le préfet des Yvelines, le directeur général de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines et le président du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines. Ce PEDT (Projet Éducatif Du Territoire) a pour objet de déterminer l'organisation des activités périscolaires mises en place dans le cadre du projet. Un comité de suivi du projet éducatif a été nommé. Il comprend l'Inspecteur d'Académie, les membres du SIVOM, les directeurs d'école, 2 représentants des délégués de parents d'élèves de chaque commune et une personne salariée du SIVOM. Afin de rationaliser le travail du personnel SIVOM, il a été décidé, après accord des délégués des parents d'élèves, de forfaitiser le coût des prestations périscolaires mises à la disposition des enfants.

Micro-crèches communautaires

Pré-inscriptions 2015

l'expertise petite-enfance
La Maison Bleue

Rambouillet Territoires dispose actuellement de 4 micro-crèches sur son territoire rural, la 5ème située sur la commune de Raizeux devrait voir ses travaux débuter dans les prochaines semaines, plus une en ville à Rambouillet. Le fonctionnement de ces 6 établissements est assuré par la Maison Bleue dans le cadre d'une délégation de service public. Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) est en charge du suivi administratif et du suivi des pré-inscriptions. Les micro-crèches rurales de Sonchamp, Orcemont, Clairefontaine, la Boissière Ecole sont ouvertes depuis le 1er janvier 2015.

Horaires d'ouverture : 7-19h du lundi au vendredi.
Capacité d'accueil : 10 places par structure, 6 pour Rambouillet.
Fonctionnement : en multi-accueil (accueil régulier ou occasionnel).
Tarifs : prestation de service unique de la CAF.
Conditions d'admission :
Avoir la résidence principale dans l'une des communes de Rambouillet Territoires.
Avoir rempli un dossier de pré-inscription comportant :
- La fiche de pré-inscription, téléchargeable sur www.pfy.fr ou disponible auprès au CIAS (adresse postale - 1 rue de Cutesson BP 40036 78511 RAMBOUILLET).
- Un justificatif de domicile et une copie du livret de famille ou un certificat de grossesse.

Pour un enfant handicapé
- Le certificat de la maison départementale des personnes handicapées.
- L'acceptation de principe d'une période d'adaptation.

Les dossiers doivent être retournés complétés avant le 27 février 2015 (tout dossier envoyé après cette date ne sera pas examiné) pour une rentrée en septembre 2015.
- Par courriel
- Par courrier au CIAS
- En se rendant au CIAS.
- Les familles seront informées de la décision de la commission d'attribution courant avril 2015.

Le Centre Communal d'Action Sociale

CCAS

Le CCAS est le moyen de l'action sociale individuelle et collective au niveau local : c'est surtout une expression globale de la solidarité pour aider et soutenir ceux qui peuvent en avoir besoin et plus particulièrement les personnes âgées, malades et handicapées mais aussi les personnes en situation financière difficile.

Il aide à établir les demandes d'aide mais peut intervenir aussi pour apporter des secours en cas d'urgence

Le CCAS, présidé par le maire est composé de 4 élus (Laurence Joyeux, Fatima Sarhaoui, David Péry et Didier Bouckenhove) et 4 habitantes particulièrement intéressées par les problèmes sociaux (C. Chassard , I. Nouveau, B. Larose et M. Neuman), la secrétaire de mairie Céline Greus assurant le secrétariat. Le conseil élit un vice-président (L. Joyeux).

Le CCAS est financé par une subvention municipale votée au budget communal mais aussi par les dons éventuels qui pourraient lui être apportés.

Interview de Laurence Joyeux
Vice présidente du CCAS

Laurence Joyeux : en quoi consiste votre rôle ?

Rendre visite aux personnes isolées âgées ou malades et organiser les actions de Noël (repas et distribution de colis) mais aussi mettre en œuvre l'action sociale (recensement des personnes isolées pour le conseil général par exemple).

Pourquoi avoir choisi cette fonction ?

Je travaille déjà dans le secteur social.

Quels sont vos objectifs dans cette fonction ?

Apporter de l'aide aux habitants et qu'ils nous connaissent suffisamment pour ne pas hésiter à prendre contact avec nous en cas de besoin.

Interview de Céline Greus
Secrétaire de mairie et du CCAS

Comment êtes vous informée des situations à problèmes ?

Soit l'assistante sociale du secteur nous avertit d'une situation particulière, soit les personnes concernées nous informent elles-mêmes, avec courage, de leur situation.

Comment l'anonymat est-il protégé ?

En général, les intéressés prennent rendez-vous par téléphone, ce qui permet de les recevoir durant les heures de fermeture de la mairie et on peut éventuellement se déplacer à domicile. Tous les membres du CCAS sont bien sûr tenus à une obligation de secret.

Pourquoi prend-on contact avec vous ?

Pour aider aux démarches : installation de télé-assistance … ou pour obtenir des secours d'urgence : perte de revenus … par exemple.

Comment sont gérées ces demandes ?

Soit les problèmes sont permanents et connus, soit je demande des justificatifs et le cas est examiné par le CCAS en réunion.

Et pour les secours d'urgence quelles solutions sont apportées ?

On peut fournir des bons alimentaires ou effectuer le paiement de factures, mais pas de versements d'espèces.

Vous arrive t-il de juger que la situation présentée n'est plus du ressort du CCAS et alors que faites-vous ?

On fait appel à l'assistante sociale de la coordination gérontologique du Sud-Yvelines (pour les + de 60 ans) ou du Territoire Action Sociale pour difficultés financières à tout âge et le Centre Intercommunal d'Action Sociale pour l'aide à domicile par exemple.

Quel message souhaiteriez-vous transmettre en conclusion ?

Que les gens qui en ont besoin n'aient pas peur de prendre contact avec nous.

Repas du CCAS

Le repas du CCAS avait lieu cette année le samedi 10 janvier au restaurant de la Ferme du Bout des Prés à Cernay la Ville pour déguster la spécialité de cet établissement : le cochon grillé. Il rassemblait cette année une soixantaine d'inscrits qui se retrouvaient sur place vers midi. Après ces retrouvailles tout le monde s'installait rapidement avant de se réunir à nouveau devant la cheminée pour assister à la découpe du cochon. Revenus à table, les conversations reprenaient dans la bonne humeur entretenue par un animateur qui avait choisi sa vedette de la journée : Colette Gaurat. Le repas terminé, quelques danses et c'était déjà la fin de la journée. Tous reprenaient alors le chemin du retour, apparemment ravis de cette journée. Un grand merci à Laurence et Fatima qui s'étaient vraiment investies dans la réussite de cette journée.

Précision sur la modification de l'âge pour la perception des prestations de fin d'année.

Le courrier envoyé le 15 octobre 2014 aux personnes âgées de 65 ans et plus pour les prestations fournies en fin d'année par le CCAS a été bien souvent incompris, peut-être à cause d'une rédaction trop ambigüe. Les règles adoptées sont donc celles-ci :
Jusqu'en 2014, l'âge de 65 ans était requis pour obtenir les prestations de fin d'année. À partir de 2015, et jusqu'en 2019, l'âge requis sera de :

66 ans en 2015
67 ans en 2016
68 ans en 2017
69 ans en 2018
70 ans en 2019

Cela signifie, qu'à partir de 2019, 70 ans sera pour tous les Raizeuliens l'âge légal pour la perception des prestations de fin d'année du CCAS.

Du nouveau pour la Carte Améthyste

Titre de transport intégralement financé par le conseil général, la carte Améthyste permet de voyager gratuitement sur l'ensemble des réseaux bus et ferrés franciliens, dans la limite des zones délivrées (validité de 12 mois).
Qui peut en bénéficier ?

- Les personnes âgées d'au moins 64 ans, non imposables* et sans activité professionnelle (zonage local, 3-5),
- Les mutilés ou blessés de guerre d'au moins 65 ans et sans activité professionnelle (zonage régional, 1-5),
- Les anciens combattants et veuves de guerre sans activité professionnelle. Une participation est demandée à cette catégorie de bénéficiaires s'ils sont imposables : 30 € pour un zonage local (zones 3-5) ou 60 € pour un zonage régional (1-5).

*** impôt sur le revenu net avant corrections = 0**

Renseignements :
www.yvelines. fr/amethiste

Lutte contre la maltraitance

Un numéro d'écoute sur les maltraitances envers les personnes agées et les personnes handicapées a été mis en place par le conseil général.
Si vous êtes victime ou témoin de ce genre de méfaits, si vous avez un doute, composez le **01 39 55 58 21** (du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30).

La parole aux associations

Cyclo-Tourisme

Au mois de mai 2014, à la demande de Gilles Galbrun, les cyclo-touristes de Raizeux ont accompagné, avec plaisir, les écoliers de CM1 et CM2 qui se sont rendus à VTT au gîte des Hauts-Besnières pour une semaine de classe verte. Un bon souvenir pour jeunes et adultes.
L'hiver n'est pas vraiment la saison des grandes sorties mais les cyclo-touristes de Raizeux essaient de profiter d'une journée agréable pour rouler un peu, s'entretenir et partager un moment ensemble.
Cependant c'est la saison des projets, ainsi ils vous informent dès maintenant qu'ils organiseront, avec le Comité des Yvelines de la Fédération Française de Cyclo-Tourisme, le samedi 30 mai 2015, leur 4ème journée de Tourisme à Vélo en Forêt de Rambouillet, ils préparent un circuit accessible à tout public, accompagné, avec de nombreuses haltes…
Avis aux amateurs !

Pour tout renseignement,
joindre **Annie Zannier** :
Tél. 01.34.83.51.68 / 06.07.82.58.63
Courriel : ann.zannier@wanadoo.fr

Raizeux Omni-Sports

Du nouveau !

Samedi 20 Décembre 2014 : Après la démission de son Président Jean-Claude Cussonnier qui a quitté Raizeux en 2014 l'Assemblée Générale de Raizeux OmniSports avait une importance toute particulière cette année. Après le compte-rendu des différentes sections et les remerciements du maire pour l'action menée par l'ex-président, les membres présents procédèrent à l'élection du nouveau président, Jérome Heyse, seul candidat déclaré. Souhaitons bonne chance à ce nouveau président du ROS

Section Randonnée

Envie de balade en forêt, sur les chemins en plaine ou vers des sites historiques sur Paris, (comme la traversée par la coulée verte, les passages parisiens, les itinéraires de charme dans les anciens villages de la capitale), la Randonnée Pédestre de Raizeux organise un dimanche par mois des sorties sur une journée ou une demi-journée. Une distance moyenne de 10 à 15 kilomètres qui permet de profiter de ce loisir de découverte et d'exercice physique, de ressourcement intellectuel ou spirituel où chacun pourra trouver son rythme au sein du groupe.
N'hésitez pas à venir nous rejoindre, et contactez l'organisateur Monsieur **Pascal Matern** au 06-08-24-27-12 qui vous donnera tous les renseignements complémentaires. Vous pouvez également consulter le site www.raizeux-rando.fr.
Une permanence se tiendra le samedi 14 février 2015 de 10 à 12 h au chalet (près du court de tennis).
Adhésion pour l'année :
15€ par randonneur.

Rencontres Amicales de Raizeux

Un délicieux déjeuner de Noël

Dans la salle Eugène Bucher toute de rouge et or décorée, les membres du Club des Rencontres Amicales, et les sympathisants, étaient chaleureusement accueillis par Evelyne Marchal, vice-présidente, Françoise Morin, secrétaire, et Mariette Guillier, trésorière, Evelyne Stübner, la présidente, étant à l'étranger, s'était excusée.

Parmi les 53 convives, on pouvait noter la présence, avec leur épouse, de Jean Ouba et Alain Jeulain, maire et ancien maire d'Hermeray, Jean-Pierre Zannier, maire de Raizeux, avait chargé son épouse de transmettre ses regrets de ne pouvoir assister à ce traditionnel repas.

Après un rafraîchissant cocktail et ses amuse-bouches qui ont mis les convives en appétit, une cassolette aux noix de Saint-Jacques, sauce au Monbazillac, suivie d'une tourte à la dinde et poires au Porto, agrémentées d'une sauce au foie gras, ont ravi tous les gourmets.

Un trou normand à la poire William a permis de faire une pause.

Pour terminer ce succulent repas, les fromages sur leur lit de verdure ont précédé un gâteau au chocolat et framboise avec son coulis de fruits rouges, accompagné de champagne.

Un grand merci à Françoise et Evelyne qui ont magnifiquement œuvré, avec tout leur cœur et leur savoir-faire, pour la décoration de la salle et la préparation de ces mets dignes d'un prestigieux restaurant, merci à Clarisse, Josiane et Alain pour l'aide qu'ils ont apportée, afin que ce déjeuner de Noël soit un moment particulièrement convivial.

Les membres des Rencontres Amicales auront le plaisir de se retrouver le 17 janvier 2015 pour assister à l'Assemblée Générale et partager la galette, comme à l'accoutumée.

Inauguration de la salle intergénérationnelle

Retour sur le jeudi 16 octobre 2014 ou Evelyne Stübner, Présidente du Club des Rencontres Amicales de Raizeux, avait prononcé ce discours lors de la pendaison de crémaillère.

Monsieur le Maire de Raizeux,
Mesdames, Messieurs,

L'inauguration de la salle intergénérationnelle a déjà été faite par le maire et les représentants officiels. Mais aujourd'hui, pour cette pendaison de crémaillère, je voudrais tout d'abord remercier Jean-Pierre Zannier, Maire de Raizeux et la municipalité pour cette belle salle mise à notre disposition pour nos goûters et autres activités à venir. J'ai été mise à contribution, ainsi que Ghislaine Collette dès le début de la construction pour le choix des sols, des tables, des chaises, des peintures ainsi que l'aménagement de la cuisine. Jean-Pierre a toujours été à l'écoute de nos attentes et a réalisé nos désirs. Seul bémol, la salle est un peu juste pour accueillir plus de 50 personnes. Par ailleurs, je voudrais, en mon nom et au nom du Club des Rencontres Amicales de Raizeux, remercier Jean Ouba, Maire d'Hermeray de nous avoir accordé une subvention. Coïncidence heureuse, l'inauguration de la salle a lieu l'année des 30 ans du Club. Je sais que tous nos membres n'ont pas pu assister à notre repas carnaval de février dernier. Nous profitons de cette occasion pour leur remettre un stylo des 30 ans. Je voudrais également saisir cette occasion pour vous rappeler l'esprit amical qui anime notre Club et qui nous a permis d'atteindre les 30 ans. Pour moi, un des écueils à éviter c'est l'esprit de clan qui rapproche quelques personnes entre-elles au détriment des relations avec l'ensemble des adhérents. Maintenant, remercions Françoise Morin et Evelyne Marchal pour avoir élaboré le repas que nous allons déguster dans un instant, et je voudrais souhaiter un prompt rétablissement à Mariette, notre trésorière, fonction essentielle pour tenir le cap de notre « petit budget ». Pour terminer enfin, lors du Thé dansant, du samedi 11 octobre, seuls quinze adhérents ont fait le déplacement. Le nombre réduit de participants fait qu'il n'y a pas d'entrée d'argent supplémentaire, pour nous permettre, comme aujourd'hui de participer à un déjeuner gratuit. La participation de tous aux activités du Club est essentielle pour notre trésorerie. Le montant de l'adhésion ne couvre pas les frais, loin de là.

Evelyne Stübner

Informations **diverses**

Foyers ouverts à Raizeux ?

L'interdiction de l'utilisation d'un foyer ouvert en 2015 (plan de protection de l'atmosphère pour l'Ile de France) ne concerne pas RAIZEUX

Feux dans les cheminées non équipées d'insert. Précision concernant la Commune de Raizeux

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) a été révisé en mars 2013. Dans sa première version, le PPA prévoyait d'appliquer la mesure dès 2013 pour l'ensemble de l'Ile-de-France. Après réclamation des collectivités locales et des intercommunalités, la mesure ne concernera qu'une zone dite « sensible », où la qualité de l'air n'est pas bonne.

Dans les Yvelines, quatre-vingt-huit communes, sur les deux cent soixante-deux, sont concernées par la loi qui est applicable depuis le 1er janvier 2015, malgré les déclarations du Ministre de l'Ecologie. La loi ne s'applique pas à Raizeux qui ne fait pas partie des quatre-vingt-huit communes dites « sensibles ».

Nous pouvons donc continuer à allumer un feu de cheminée et profiter d'une bonne flambée !

Installation de détecteurs de fumée *dans les logements (appartements, maisons)*

Tous les lieux d'habitation devront être équipés d'au moins un détecteur de fumée normalisé au plus tard le **8 mars 2015**. L'installation d'un détecteur de fumée doit permettre de détecter les fumées émises dès le début d'un incendie et d'émettre immédiatement un signal sonore suffisant pour permettre de réveiller une personne endormie.

Caractéristiques exigées

Le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604.Les détecteurs utilisant l'ionisation sont interdits, car ils sont radioactifs.

À noter : il existe des détecteurs spécialement adaptés aux personnes sourdes fonctionnant grâce à un signal lumineux ou vibrant.

Obligation d'installation

Le détecteur doit être fourni et installé par le propriétaire du logement, que celui-ci occupe son logement ou le mette en location, d'ici le 8 mars 2015. Avant cette date et si le logement est occupé par un locataire, une alternative est offerte au bailleur qui peut, soit fournir le détecteur à son locataire, soit lui rembourser l'achat. Dans ces 2 cas, il appartiendra au locataire de procéder à la pose du détecteur.

Le détecteur doit être installé de préférence dans la circulation ou dégagement desservant les chambres. Il doit être fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur.

Obligation de vérification

À partir du 8 mars 2015, la vérification de présence et du bon fonctionnement du détecteur sera faite au moment de la mise en location du logement lors de l'état des lieux d'entrée.

L'obligation d'entretien et de remplacement du détecteur appartient à l'occupant du logement. Ainsi, dans un logement loué, le locataire doit veiller en cours de bail au bon fonctionnement du détecteur en vérifiant et en remplaçant les piles ou le détecteur (en cas de défaillance), à moins qu'il occupe un logement à caractère saisonnier, un logement-foyer, une résidence hôtelière à vocation sociale, un logement de fonction, ou une location meublée. Dans ces logements, l'obligation de vérification du bon fonctionnement du détecteur appartient au propriétaire du logement.

Remise d'une attestation à son assureur

Le locataire ou le propriétaire qui occupe son logement doit notifier l'installation du détecteur par la remise d'une attestation à l'assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie.

À noter : D'autres mesures de sécurité devront également être prises dans les parties communes, avant cette même date, pour éviter la propagation d'incendie.

La mise en conformité des installations individuelles d'assainissement à Raizeux

Où en sommes-nous ?
La Communauté d'agglomération « Rambouillet Territoires » détient la compétence SPANC (Schéma Public d'Assainissement Non Collectif). A ce titre elle a effectué il y a quelques temps un contrôle de conformité de toutes les propriétés ayant un assainissement individuel et un rapport a été envoyé à chaque propriétaire en précisant la conformité ou la non-conformité de l'installation.
Dans les cas où l'installation individuelle n'est pas règlementaire, il y a obligation de la part du propriétaire d'effectuer les travaux de mise en conformité. Afin d'aider les mises en conformité, la Communauté d'Agglomération a souhaité mettre en œuvre une opération globale de mise en conformité permettant au propriétaire qui le désire d'adhérer à une convention pour la réalisation des travaux et l'octroi de subventions de la part de l'agence de bassin Seine-Normandie.
Dans le principe, l'organisation mise en place par « Rambouillet Territoire » se déroulera en 3 phases.

1ère phase : la CA choisit un Bureau d'Etude pour réaliser les dossiers techniques après une visite de chaque installation non conforme.
2ème phase : la CA procède à un appel d'offres pour le choix d'une entreprise qui pourra réaliser les travaux si la convention est signée entre la CA et le particulier.
3ème phase : réalisation des travaux sous contrôle du Bureau d'Etude, puis réception des travaux et Règlement par le particulier et octroi de la subvention de l'agence de l'eau.

Marchand de légumes

Ça y est ! Depuis le vendredi 17 janvier un marchand de légumes vous attend sur la place de l'école tous les vendredis à partir de 16h. Vous pourrez acheter des barquettes de 10 à 20€ de légumes choisis, à moins que vous ne préfériez faire vos commandes pour la semaine suivante. Venez nombreux.

Sictom attention !

Changement des jours de collecte des emballages :
Lundi après-midi au lieu de lundi matin Ces modifications seront présentes dans le futur calendrier de collecte et effectives au 1er avril 2015.

10+5 ans

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).
L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :
- Les nouvelles cartes d'identité sécurisées (carte plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- Les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.
Inutile de vous déplacer dans votre mairie.
Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne néccessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Le Conseil Municipal s'est réuni

le 4 novembre, le 9 décembre 2014 et le 9 janvier 2015

Réunion du 4 Novembre 2014

Le Conseil approuve la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion pour élaborer un document unique fixant les risques (et protections) de chaque poste de travail à la mairie.

Le Conseil autorise la signature d'une convention et la demande de subvention (400€ sur un montant de 2000€) auprès de l'Agence des Espaces Verts, pour l'achat de parcelles boisées, dans le cadre de l'opération de « circulation douce ».

Le Conseil enregistre, suite à la Commission d'Appel d'Offres, l'attribution du marché d'enfouissement des réseaux RD80 à l'entreprise SOMELEC/VIOLA pour un montant de 88587,46€HT.

Le Conseil entérine le reversement de la subvention du Conseil Général, d'un montant de 642€, à la bibliothèque.

Le Conseil autorise la signature d'une convention « AMON ECOLE » avec l'Académie pour la mise en place d'un système de filtrage et navigation sur Internet à l'Ecole.

Le conseil adopte l'instauration de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires en faveur des agents de la commune.

Le Conseil fixe l'indemnité de logement des instituteurs pour 2014 à 234€ comme en 2013.

Le Conseil autorise le reversement du fonds d'amorçage octroyé pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires au SIVOM, celui-ci ayant la charge des activités péri-scolaires.

Le Conseil a été informé de la validation du Projet EDucatif Territorial par l'Inspection Académique. Le Maire indique au Conseil qu'un diagnostic des accessibilités aux handicapés des établissements publics de la commune a été réalisé par l'association LAH. Les travaux de mise en conformité d'un coût de 60000€ environ devront être réalisés, en fonction d'un agenda programmé d'ici 3 à 6 ans

selon les bâtiments concernés.

Un projet de commerce ambulant de fruits et légumes (vente de lots de 5kgs à 20€) prévoyant une tournée le vendredi a été présenté au Conseil qui a émis un avis favorable.

L'animation St-Nicolas du 7 décembre a ensuite été détaillée puis le maire a indiqué qu'une convention d'utilisation de la salle intergénérationnelle par le Club Rencontres Amicales sera prochainement élaborée.

Réunion du 9 décembre 2014

Le Conseil a nommé M. Alain Bodin, référent « Habiter mieux » pour servir de relais du Parc Naturel Régional auprès de la population de Raizeux relativement aux informations de maîtrise de l'énergie.

L'agenda d'accessibilité programmée des bâtiments publics de la commune aux handicapés précisant l'état des lieux et la programmation des travaux et de leur financement a été adopté.

Le Conseil s'est majoritairement abstenu sur l'extension des compétences « politique de la ville » et « d'organisation des transports urbains » (qui ne concernent pas Raizeux) à la CCPFY et a majoritairement voté « contre » la transformation de la CCPFY en Communauté d'Agglomération.

Le Conseil autorise le Maire à signer une convention avec la CCPFY pour qu'elle gère (à partir du 1er janvier 2015) l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme (permis de construire ….) et à mettre fin à la convention avec la DDT qui gérait jusqu'alors ces demandes.

Le Conseil autorise le Maire à engager sur le début de l'année 2015 des dépenses d'investissements dans la limite de 25% du budget 2014 dans l'attente du vote du budget 2015, afin d'assurer la continuité des paiements aux fournisseurs.

La demande d'autorisation de signer un contrat avec GRDF pour la mise en place de « compteurs communicants » **est reportée** afin de faire un diagnostic (par l'association PRIARTEM) sur la dangerosité des ondes émises par l'antenne-relais.

Le Maire informe le Conseil qu'il faudra envisager une révision du Plan Local d'Urbanisme pour s'adapter au Schéma régional de Cohérence Territoriale et au Parc Naturel Régional, puisque Raizeux y a adhéré.

Le Maire se félicite que Raizeux ait obtenu 3 pétales pour les villages de 500 à 1000 habitants et le trophée du jardin à partager (pour les jardins de La Motte) dans le cadre du concours des villages fleuris.

Les rapports d'activité des syndicats intercommunaux ont été présentés au Conseil. Le Maire, en réponse à une question indique que la fête de la St-Nicolas a coûté environ 4800€ et rappelle que la cérémonie des vœux aura lieu la samedi 31 janvier à 18h.

Réunion du 9 janvier 2015

Le Conseil adopte l'adhésion de la Commune au groupement de commandes du Syndicat d'Electricité des Yvelines pour négocier les tarifs d'électricité auprès des différents fournisseurs.

Le Conseil autorise la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour la réalisation du projet de circulation douce estimé à 200 000€.

Le Conseil entérine (en tant qu'adhérent) la modification des statuts du parc naturel de Chevreuse pour intégrer au PNR une nouvelle compétence sur l'eau (selon la loi sur la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Le Conseil entérine l'adhésion de la Commune pour un montant annuel de 1€/habitant (soit environ 900€) à l'agence Ingénier'Y afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la gestion de demandes de subvention pour les travaux de la Commune.

Le Conseil accepte le renouvellement de la ligne de trésorerie (découvert autorisé) d'un montant de 100 000€.

Le Conseil accepte la prolongation jusqu'à 2025 du permis d'aménager le clos du Muguet.

Le conseil est informé de la lettre de Mr Poisson proclamant la nouvelle Communauté d'Agglomération « Rambouillet Territoire » . Le maire indique que 5 communes (dont Raizeux) pour une population totale de 12000 habitants ont voté contre cette transformation. Il informe aussi le Conseil du courrier du maire de St Arnoult au Préfet par lequel il lui indique que Saint Arnoult usera de recours au conseil constitutionnel dans le but de quitter la Communauté d'Agglomération pour rejoindre la CAPY.

Le Maire informe le Conseil de la mise en place des mesures « Vigipirate » (barrières à l'école).

Nicolas Thévard, 1er adjoint, informe le Conseil du projet d'atelier de découpe de viande sur la zone d'activités du Bel Air à Gazeran, suite à la fermeture de l'atelier de la Bergerie Nationale.

Le maire rappelle que les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars 2015.

Dans le cadre de la future convention avec l'association Rencontres Amicales, le Maire enregistre les demandes du Conseil pour donner la possibilité aux Raizeuliens de louer la salle du centre intergénérationnel pour de petits événements. Il informe ensuite le Conseil de la demande de la commune de Saint Hilarion pour utiliser la salle E. Bucher au profit de l'association du foyer rural durant les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes de St-Hilarion.

La commission « animations » se réunira avec le nouveau président du ROS Jérôme Heyse pour analyser les conséquences, notamment pour la course « La Raizeulienne » du départ de JC Cussonnier.

Les vœux de la mairie

C'est un public nombreux et attentif, qui a rempli la salle Eugène Bucher, samedi 31 janvier à 18h, pour la traditionnelle cérémonie des vœux de Raizeux. En présence de Jean-Frédéric Poisson, Député et Président de Rambouillet Territoires, Christine Boutin ancien ministre et conseillère générale, Marc Robert maire de Rambouillet, et de nombreux élus des communes voisines, Mr le sous-préfet s'étant fait représenter par Mr Adam responsable des collectivités locales, Mr le maire, Jean-Pierre Zannier a prononcé un discours, teinté d'humour, et illustré par un diaporama richement illustré.

Messieurs Poisson et Adam ont enchaîné avec leurs allocutions respectives.

Un délicieux cocktail a ensuite été servi et a ravi toute l'assemblée.

Agenda

15 mars

Repas association Rencontres Amicales

22 mars

Élections Départementales

12 avril

Repas association
des Anciens Combattants
à la salle des fêtes de Raizeux
Repas avec animations ouvert à tous
Contact : Gerbert Cinquet
30 rue de la forêt-Guiperreux
78125 Hermeray
06 84 80 16 96

Nous vous rappelons que les comptes rendus complets des conseils peuvent être consultés en mairie.

Les Raizeuliens

Des lauréats à la pointe de l'habitat durable

Le jeudi 16 octobre, se tenait la remise des trophées du concours Maison Econome organisé par l'ALEC SQY à la maison de l'environnement de St Quentin En Yvelines. Huit dossiers de candidatures ont été présentés dont 4 projets réalisés sur « Rambouillet Territoires » (ex Communauté de Communes des Plaines et Forêts d'Yveline) Dans la catégorie « Construction » : l'édification d'une « maison passive » à ossature bois avec isolation paille sur la commune de Raizeux a obtenu le trophée et les propriétaires ont remporté un vélo électrique.

HABITER LE PARC / côté maison

Construire en paille des maisons parfaitement résistantes et économes... une évidence pour l'architecte Corentin Desmichelle qui a fait de la paille un de ses matériaux de prédilection. La famille Canat s'est tournée vers lui pour concevoir leur maison à Raizeux, primée au concours de la Maison Économe 2014 organisé par l'Agence locale de l'énergie et du climat de Saint-Quentin-en-Yvelines (ALEC SQY [1]).

Un matériau bon marché qui bénéficie d'une garantie décennale

UNE MAISON EN PAILLE PRIMÉE À RAIZEUX

Projet / un atelier paysage à Raizeux

Le paysage, c'est simple : c'est le visage d'un pays ! C'est la première chose que l'on voit. C'est ce qui nous attire dans un pays, ce qui nous donne envie de nous y installer, de mieux le comprendre pour le préserver et mieux y vivre.

Se réunir autour d'un atelier paysage ?

Pour s'inspirer en visitant des jardins et découvrir des plantes sauvages comestibles, (et oui, le paysage est aussi dans nos assiettes !) concevoir un paysage culinaire à partager ou organiser un « Déjeuner sur l'herbe » ou un « Apéro culte » ou créer un carnet des paysages Raizeuliens.

Mais les idées qui m'intéressent le plus, ce sont les vôtres !

Si vous êtes curieux ou intéressé(e) pour partager vos idées, vos envies et participer à la création de cet atelier, vous pouvez contacter Cécile ou déposer vos idées avec votre nom, prénom & contact à la mairie. A bientôt !

Cécile au 06 33 22 55 96
cecilecomandre@gmail.com

État civil

Naissance :
Maëlys CLAUDON
le 26 décembre 2014 à Rambouillet

Décès :
Réjane JEULAIN
le 29 octobre 2014 à Lyon

Petites annonces

Cherche petite voiture encore courageuse pour étudiante en stage de fin d'études. Budget entre 3000 et 4000€. Appelez le 06 19 47 90 52. Patrice

---

Donne lit enfant avec matelas en bon état.
Mme Gicquiaud : tel 06 78 29 46 25

La population de Raizeux

Combien sommes-nous ?

L'INSEE vient de nous transmettre les chiffres relatifs à la population légale de notre Commune, tels qu'ils ressortent du nouveau recensement de la population.
Les populations légales sont désormais actualisées tous les ans.
Population légale en vigueur à compter du 1er janvier 2015 :
Population municipale :
882
Population comptée à part :
25
Population totale :
907 habitants au 1er janvier 2015

L'équipe de rédaction :
Didier Bouckenhove, Bernard Geloen, Cécile Comandré, Emmanuelle Heyse et Annie Zannier.

Le comité de relecture :
Claudine Bodin, Annick Le Guen, Géraldine Pery, Isabelle San Vicente et Annie Zannier.

Conception - Impression :
lapetiteboite.com - Rambouillet - 09 72 27 17 51

Imprimé sur papier recyclé certifié PEFC™
Encres à base végétale